

Séance du lundi 24 septembre 2012

Date de Convocation : mardi 18 septembre 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 8 - Sécurisation des arrêts de cars - Secteur Vinaigrerie et Collège de Brou - Convention avec le Conseil Général

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST

Excusés ayant donné procuration :

Véronique COLLET à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Sébastien GUERAUD à Raphaël DURET, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

Absents :

Huguette PEISSET, Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Raphaël DURET

Rapporteur : Claudie SAINT ANDRE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le Conseil Général a sollicité la Ville de Bourg-en-Bresse pour la réalisation d'aménagements de desserte des cars scolaires aux abords du Collège de Brou et du Lycée Carriat.

Dans ce cadre, le Département est amené à subventionner les travaux à hauteur de 15% du coût global des opérations.

Celles-ci sont estimées à :

- 16 000 € HT pour les travaux aux abords du Collège de Brou
- 50 000 € HT pour les travaux aux abords du Lycée Carriat

soit une subvention de l'ordre de 9 900 €

Motivation et opportunité de la décision

Ainsi, il convient d'établir une convention entre la Ville de Bourg-en-Bresse et le Conseil Général qui vise à définir les engagements de chacune des parties présentes.

Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels

La Ville de Bourg en Bresse assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux qui sont réalisés en totalité sur le Domaine Public Communal

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'avis de la commission travaux du 12 septembre 2012

A L'UNANIMITE (41 voix)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de desserte des cars scolaires aux abords des établissements d'enseignement publics suivants :

- Le Collège de Brou
- Le Lycée Carriat

La Ville de Bourg-en-Bresse s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces travaux. De son côté le Département s'engage à subventionner ces opérations sur la base de 15% de la dépense subventionnable.

Impacts financiers

La dépense estimée à 66 000 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal de l'exercice 2012, chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2151 « Réseaux de Voirie ».

La recette estimée à 9 900 €, sera imputée sur les crédits à ouvrir en DM2 de l'exercice 2012, chapitre 13 « subventions d'investissements », article 1323 « Départements ».